

19, rue de Saturne
Zac de la belle étoile
44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Tél : 02 40 38 00 40
Fax : 02 40 38 32 59

A l'attention de :

FACTURATION
factures@direct.reducio.fr

Adresse Livraison Client

LILLY FRANCE
ZA 2 RUE DU COLONEL LILLY
BP 70419 ILLKIRCH
67640 FEGERSTHEIM

Adresse Facturation Client

REDUCIO
5 rue du Talus
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
France

N° DE FACTURE	DATE	CODE CLIENT COMPTABLE	NUMERO AFFAIRE	CONTRAT DE MAINTENANCE	VOTRE REFERENCE DE COMMANDE
FA00023192	16/12/2024	411LILLY1	24101538		ZB-702352

Description du produit	N° série	Remise Article %	Prix Unitaire €	Quantité	Montant HT €
Transformé de : Bon de livraison N° BL00024675 du 15/10/2024.					
Transformé de : Commande N° CM00022782 du 15/10/2024.					
Transformé de : Devis N° DE00055484 du 15/10/2024.					
Frais de déplacement					
Frais de déplacement (prix au km)		0,00	1,50	182,00	273,00
Frais de préparation		0,00	30,00	1,00	30,00
Main d'Oeuvre Spécialisée (prix horaire)		0,00	79,00	4,00	316,00
"Pour être libératoire, votre règlement doit être effectué directement à l'ordre de ABN AMRO Commercial Finance 39, Rue Anatole France - 92300 Levallois Perret qui le reçoit en qualité de créancier subrogé et adressé à LIFTOP, 19, rue saturne, 44119 Grandchamp-des-fontaines. En cas de règlement par virement : IBAN FR76-3078-8001-0008-6584-6000-104 - BIC : NSMBFRPPXXX."					

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées ci-dessus, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi 80.335 du 12/05/1980).
Contestations : le Tribunal de Commerce de Nantes est le seul compétent pour régler tout litige entre LIFTOP et l'un de ses acheteurs.
En cas de non-paiement à date prévue de nos factures, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure au taux de refinancement de la BCE majoré de 7 points, sans que cette clause nuise à l'exigibilité totale et immédiate des sommes restants dues, échues ou à échoir quelque soit le mode de paiement prévu. Sera due également une indemnité fixée à 15% du montant des sommes dues à titre de clause pénale.

